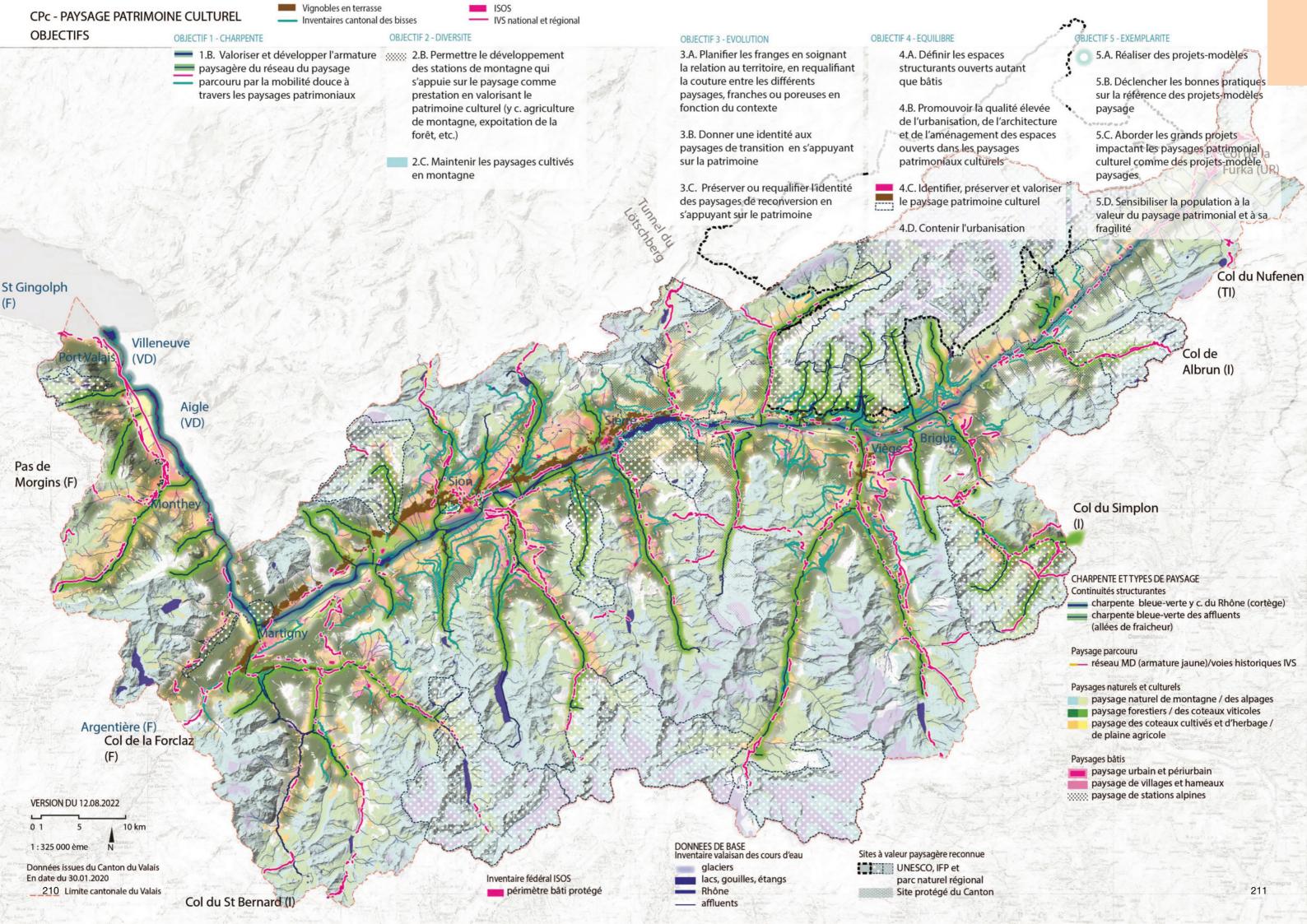
- Paysage patrimonial culturel général
- Paysage patrimonial culturel des mayens





QUALITÉS GÉNÉRALES

Définition

Le paysage des mayens fait partie des paysages patrimoniaux culturels. À l'interaction entre paysages bâtis et paysages agricoles, il témoigne de la transhumance et matérialise le passage du temps. Sa fragilité exige notre respect, voire notre protection. Le choix de faire une focale sur le patrimoine de mayen est lié à la notion emblématique des mayens dans l'histoire de la transhumance et le fort enjeu de maintien de ce patrimoine menacé par la déprise agricole et par la perte de son caractère agricole et provisoire lors de transformations.

Cadre cantonal

Le cadre cantonal sera fixé par la fiche de coordination A.5a du PDc en cours d'élaboration.

Le Canton du Valais se caractérise par un paysage rural diversifié et unique. Ce paysage possède une grande valeur en tant qu'héritage culturel et élément identitaire pour la population locale et constitue, par sa beauté, un réel atout pour le tourisme.

Le paysage patrimoine culturel de la transhumance, composé de pâturages, prairies de fauche, réseaux d'irrigation, sentiers, murs en pierres sèches, constructions agricoles et hameaux est directement lié à l'agriculture traditionnelle de montagne. Cette dernière a toutefois subi une forte mutation avec l'arrivée de la mécanisation, faisant notamment perdre à de nombreux petits bâtiments agricoles (granges-écuries, raccards, greniers) leur fonction originelle.

Les bâtiments agricoles d'origine sont cependant des éléments importants et caractéristiques du paysage rural traditionnel. Leur délabrement et leur disparition peuvent porter atteinte à la physionomie de ce paysage et provoquer sa dévalorisation. L'enjeu consiste dès lors à préserver les bâtiments caractéristiques du paysage dignes de protection par des réaffectations et des transformations judicieuses et de qualité, ainsi qu'à assurer l'entretien des surfaces agricoles, afin de sauvegarder et mettre en valeur ces paysages ruraux traditionnels.

Qualités

Situé généralement au-dessus des villages et des hameaux, le paysage patrimonial des mayens se caractérise par l'interaction entre les prairies de fauche ou de pâture et les constructions mixtes destinées à la fois à l'agriculture et au logement temporaire. Il témoigne de l'activité agricole traditionnelle de la transhumance avec les chemins le reliant aux villages et à l'alpage. L'implantation des mayens (constructions) varie selon les régions, dispersée ou regroupée. Les mayens constituaient une halte intermédiaire pour le bétail entre le village et l'alpage (au printemps et en automne). En été, les mayens étaient habités par les femmes et les enfants. Ils s'accompagnent de jardins potagers et se caractérisent par leur aspect temporaire et saisonnier.

Les mayens forment une clairière dans le versant forestier. Ils sont composés de prairies et de pâturages perçus comme un ensemble homogène, d'un seul tenant, avec une diversité floristique importante liée à l'exploitation extensive et avec une mosaïque de couleur à la période de fauche. Ils abritent une grande diversité en milieux vitaux, de nombreux sites particuliers (PPS, marais, blocs erratiques ...), des lisières de forêt de valeur et des cours d'eau. Ils se caractérisent aussi par des topographies marquées et une forte imbrication de



Val d'Hérens

Paysage patrimoine culturel des mayens

QUALITÉS GÉNÉRALES

la forêt et du paysage ouvert.

Les torrents ou la construction de bisses permettent l'alimentation en eau. Certaines prairies sont disposées en terrasses et peuvent comporter des murs en pierres sèches. Par le maintien d'un paysage ouvert et des éléments qui le structurent, le paysage patrimonial des mayens favorise la biodiversité.

Les constructions des mayens sont destinées à un abri temporaire, caractérisées par la modestie et l'économie de moyen :

- Les matériaux utilisés sont liés à leur disponibilité sur place: le bois et la pierre. Les toitures sont initialement en bardeaux, en ardoises ou en pierres. Dès la 1^{re} moitié du XX^e siècle, voire après la deuxième guerre mondiale, on utilise souvent la tôle par simplicité de mise en œuvre et économie de moyens.
- Les chemins reliant les différents lieux de la transhumance sont en terre et se caractérisent par une déclivité marquée. Ils s'accompagnent souvent d'éléments structurants (murs en pierres sèches, cordons boisés ...)

Le paysage patrimonial des mayens est très attractif comme lieu de repos et de détente :

- Les constructions sont transformées, leur confort est amélioré pour qu'elles puissent être utilisées comme logement de vacances par la population locale.
- Le réseau de bisses et les chemins historiques de la transhumance sont très prisés pour la randonnée, notamment lors des fortes chaleurs estivales.
- La vue sur le grand paysage et la proximité avec la nature offrent un sentiment de quiétude et de sérénité.

Les mayens de Sion et de Loèche, notamment, représentent des cas particuliers. La structure traditionnelle des mayens a été complétée au 19e siècle par des résidences saisonnières. Ce sont les premières mutations des mayens en lieu de villégiature.

Les mayens se différencient des villages et des hameaux par leur usage spécifique dans l'histoire de la transhumance (habitat d'été). Ce paysage témoigne que c'est au prix de gros efforts que les prairies ont été gagnées sur la forêt. Il se fonde sur l'économie de moyens et la modestie. Il a une forte image identitaire.

Références

- SSTP, 2000 : Les maisons rurales de Suisse
- Jean-Jacques de Dardel, 2011 : Le mayen de Nendaz, De Neuchâtel au Valais au XIX $^{\rm e}$ siècle



Binntal



Val d'Hérens



Val d'Hérens



Val d'Hérens

Paysages patrimoine culturel



Adret du Rhône



Lötschent

Entre prestations foncière et culturelle (attrait du site)

La pérennité de l'utilisation du site (bâtiment et pâturage) assure l'entretien de ce patrimoine. Cependant, le maintien des qualités patrimoniales doit être assuré par une mutation (bâtiment, infrastructure, agriculture) respectueuse du caractère agricole et temporaire des mayens.

Entre prestations foncière et culturelle (sentiment d'appartenance)

Les mayens font partie intégrante de l'histoire passée et actuelle de la population valaisanne. Cet attachement est très marqué.

Les mayens témoignent d'un processus d'exploitation agricole spécifique, la transhumance. Ils ont une grande importance pour la compréhension de l'histoire locale et sont liés aux souvenirs d'enfance : la veillée, les vacances estivales, les réunions de famille ... Aujourd'hui encore, les mayens sont très fréquentés par la population locale pour le délassement et les regroupements familiaux.

Entre prestations foncière et culturelle (plaisir esthétique)

En fonction des régions, les mayens sont soumis à deux tendances d'évolution du bâti :

- Dans les sites d'accès plus difficiles ou délaissés par le jeu des successions notamment, certaines constructions sont peu entretenues, voire déjà en ruine.
- Ailleurs l'intérêt de ces sites comme lieux de résidence et le manque de reconnaissance de ce patrimoine bâti conduisent à des transformations orientées « tout confort » avec une perte significative du caractère agricole de la construction initiale. Cette dynamique s'accompagne généralement d'une perte de la volumétrie initiale (agrandissement des volumes d'origine, multiplication de petits volumes utilitaires (bûcher, cabanes de jardins ...)) et d'aménagements extérieurs résidentiels et privatifs (aplanie, clôture et arborisation, mobilier ...). Le risque est la perte du caractère temporaire et saisonnier typique du paysage des mayens. Cependant, certains sites ont préservé leur potentiel paysager.

Le développement des infrastructures (route d'accès et stationnement privés au plus près de la construction ...), dans des terrains souvent très en pente, rompt l'homogénéité du pâturage et impacte souvent fortement le paysage.

Le processus de transformation des mayens se fait selon l'article 24 de la loi sur l'aménagement du territoire. L'application de cette base légale pour les mayens pose deux problèmes :

- Il ne permet pas de réaffecter les bâtiments purement agricoles qui ne sont plus utilisés. Ces structures appartiennent pourtant par essence au concept des mayens, et leur disparition par manque de possibilité de les réaffecter induit une perte quantitative et qualitative du paysage des mayens.
- Il induit une transformation des mayens sans véritable vue d'ensemble, chaque construction étant analysée au cas par cas. C'est pourtant l'ensemble que forment ces constructions avec leurs pâturages qui en donne la valeur paysagère.

Aujourd'hui, les mayens sont souvent déjà transformés et ne répondent parfois plus aux critères de la zone idoine (art. 39 al. 2 et art. 43a OAT). D'un point de vue du paysage, il s'agit dès lors d'évaluer si leur valeur d'ensemble est préservée malgré les atteintes individuelles ou si ces dernières sont réversibles (potentiel patrimoine).

Entre prestations d'habitat et de production

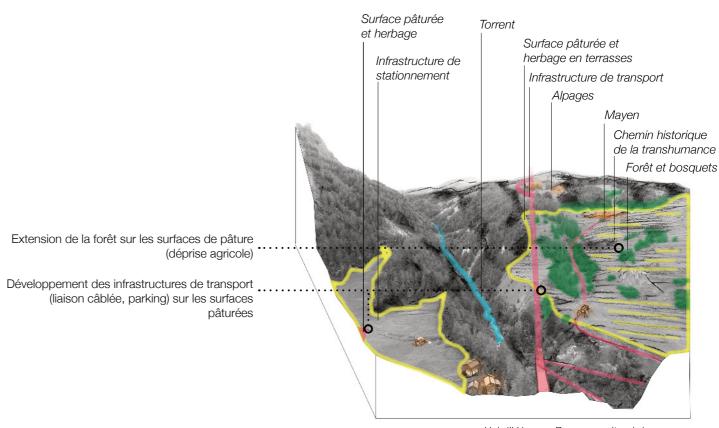
Les mayens sont des lieux de pâture et de fauche. Aujourd'hui, une déprise agricole plus ou moins marquée permet à la forêt de recoloniser ces territoires. Les clairières se referment. Ce phénomène induit une dépréciation, voire une perte de ce paysage patrimonial valaisan.

Lorsque l'exploitation agricole est préservée, la rationalisation de l'exploitation tend à une diminution des structures existantes (cordons boisés, bosquets, profil du terrain ...) et de la biodiversité qui en résulte.



Adret du Rhône

Paysages patrimoine culturel



Val d'Hérens - Paysage culturel des mayens

Paysages patrimoine

OBJECTIFS MESURES

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
	OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE			
	4.C. Identifier, préserver et valoriser le paysage patrimoine culturel des mayens			
A.8 P2 Préserver et valoriser les paysages identitaires du Valais, qui présentent un grand intérêt par leur spécificité, leur diversité et leur beauté, en particulier les paysages agricoles traditionnels (culture en terrasses, murs en pierres sèches, bisses, vergers haute-tiges)	 Identifier, préserver et valoriser les paysages patrimoine culturel des mayens existants, notamment liés à l'histoire de la transhumance 		Consolider la fiche A.5a du PDc en vue de son approbation	
C.3 P4 Assurer l'homogénéité des constructions (p. ex. gabarit, toitures) dans les vieux villages et hameaux, et tenir compte des objectifs de protection et des particularités locales et régionales, notamment en ce qui concerne le mode de couverture et les matériaux utilisés	 Identifier et revaloriser les potentiels paysagers des paysages patrimoniaux culturels transformés et encourager leur réhabilitation, notamment pour les mayens 	Inventorier le potentiel paysager	Fiche A.5a: - une gestion du site dans son ensemble - valoriser les bâtiments et équipements collectifs (chapelle, fontaine, muret, bisses,) - permettre la réaffectation des constructions exclusivement agricoles et qui ne sont plus utilisées (base légale: 24 LAT) - préserver la substance, maintenir le volume et le caractère traditionnel des constructions (habitat temporaire/agriculture/matériaux/détails constructifs) - gérer les espaces extérieurs dans la continuité des espaces agricoles et sans changement de caractère (maintien de la topographie, pas d'annexes, pas de cloisonnement, mobilier amovible	
		 Évaluer et délimiter le site des mayens dans son ensemble, chaque construction formant la pièce d'un puzzle 		
A.8 P3 Assurer le maintien et la restauration des paysages ouverts, dans toutes les entités paysagères, afin d'éviter la		 Identifier les opportunités (projet, entretien) et encourager la réparation des atteintes réversibles lorsqu'elles participent à la qualité du paysage patrimonial des mayens 		
banalisation du paysage et le mitage du territoire A.8 P4 Maintenir, si possible, les méthodes de culture et les formes d'exploitation traditionnelles et éviter d'intensifier l'exploitation agricole		 Valoriser les spécificités en s'appuyant sur l'histoire de la transhumance pour orienter la requalification 		
		 Assurer l'homogénéité de l'ensemble du site bâti des mayens : implantation, volumétrie, matériaux, couleur 		
		 Préserver les constructions participant à la qualité de l'ensemble 		
		 Permettre le démontage-remontage pour les projets améliorant la qualité du site des mayens 		
		 Adapter les infrastructures et l'équipement au site patrimonial des mayens 		
		 Accompagner le développement du paysage patrimonial des mayens en favorisant un processus qualitatif (planification test, concours, mep,) ou par un encadrement de projet 		
		 Imposer un processus qualitatif dans les territoires à enjeux 		
	Valoriser les activités identitaires et patrimoniales y compris métiers, savoir-faire	 Soutenir la transhumance (utilisation des différents étages agricoles) 	Plan directeur intercommunal (PDi) PAZ/RCCZ	
			Processus qualitatifs (concours, équipe pluridisciplinaire, accompagnement de projets,)	

Paysages patrimoine culturel

OBJECTIFS MESURES

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
	OBJECTIF 5 - EXEMPLARITÉ		······································	
	5.A. Réaliser des projets-modèles pour le paysage de mayen	 Définir la zone mayen et les possibilités de réhabilitation dans le cadre d'une démarche cantonale (élaboration de la fiche de coordination A.5a en cours) 		
		 Mettre en oeuvre la fiche de coordination A.5a à travers l'élaboration de projets-modèles paysage (PMP) sur les sites identifiés (p. ex. à titre indicatif le Val d'Hérens) 		
	5.B. Déclencher les bonnes pratiques sur la référence des projets-modèles paysage	 Sur la base des projets-modèles, développer des critères pour évaluer les projets mis à l'enquête aussi bien cantonaux que communaux 		
	5.C. Aborder les grands projets impactant les paysages patrimoine culturel comme des projets-modèles paysage			
	5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage patrimonial des mayens et à sa fragilité	Développer des outils de communication ad hoc		